



Lundi 5 septembre 2016

Payer sa facture par SMS – Un gain de temps supplémentaire mis en place par EEC

Dans la continuité de la modernisation de ses services et afin d'utiliser les technologies nomades, EEC met en place le paiement de sa facture par SMS.

Le client s'inscrit gratuitement au service et signe une autorisation de prélèvement. Il reçoit un SMS sur son téléphone mobile et valide le paiement en répondant au SMS.

Cette information rapide et simple permet aux clients EEC de bénéficier d'un rappel personnalisé en cas d'oubli de paiement et contribue ainsi à limiter le risque d'interruption de fourniture d'énergie.

Ce service aux clients mis en place par EEC est gratuit et accessible depuis notre site www.eec.nc dans la rubrique Services

Le paiement par SMS est un service qui s'ajoute aux moyens de paiement déjà proposés par EEC qui sont les suivants :

- par prélèvement automatique,
- en agence auprès d'un conseiller,
- en agence grâce aux bornes de paiement disponibles de 6h à 18h du lundi au vendredi,
- en agence par chèque au guichet express,
- sur l'agence en ligne par carte VISA.

